



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mars 2010
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquantième session

Session d'organisation, 29 avril 2010

Session de fond, 7 juin-2 juillet 2010

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination : Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique**

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

L'appui des Nations Unies est l'un des principaux aspects de la contribution de la communauté internationale au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le présent rapport, qui donne un aperçu des activités menées par diverses entités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD depuis mai 2009, s'articule autour des neuf groupes thématiques établis dans le cadre du mécanisme de coordination régionale des entités des Nations Unies œuvrant en Afrique, sur l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Le présent rapport met en évidence la nécessité pour les entités du système des Nations Unies de mettre en place un cadre d'évaluation qui leur permettrait de mesurer l'impact de leur appui sur la mise en œuvre du NEPAD en tant que programme de l'Union africaine. Il invite ces entités à agir collectivement pour éviter que la crise économique mondiale ne devienne une crise sociale et humanitaire en Afrique.

*E/AC.51/2010/1.



I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire rapport au Comité à sa quarante-sixième session, et tous les ans par la suite, sur l'appui fourni par les organismes des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/60/16, par. 237). L'Assemblée générale a approuvé cette demande dans sa résolution 64/229.

II. Appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2. Le présent rapport expose les activités que le système des Nations Unies entreprend depuis mai 2009 à l'appui du NEPAD, en s'inspirant des documents présentés par les divers organismes. L'appui fourni s'articule autour des neuf groupes thématiques qui correspondent aux priorités du NEPAD.

A. Développement des infrastructures

3. Le groupe thématique du développement des infrastructures se subdivise en quatre sous-groupes consacrés à l'eau, à l'énergie, aux technologies de l'information et des communications (TIC) et aux transports. Les sous-groupes de l'eau, de l'énergie et des TIC ont mis en place des mécanismes de coordination interinstitutions qui permettent aux organismes d'unir leur action (ONU-Eau/Afrique, ONU-Énergie/Afrique, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information et le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique). En outre, les sous-groupes coopèrent avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD¹ et les conférences ministérielles sectorielles connexes.

4. ONU-Eau/Afrique, présidé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a coorganisé en novembre 2009, à Johannesburg (Afrique du Sud), la Deuxième Semaine africaine de l'eau, qui avait pour thème les initiatives régionales en faveur de l'eau et la mise en œuvre des engagements de Charm el-Cheikh relatifs à l'eau et à l'assainissement adoptés par les chefs d'État africains en juillet 2008. La Deuxième Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau, qui s'est également tenue en novembre 2009 à Johannesburg, a donné l'occasion aux partenaires de développement de manifester leur engagement pour les activités du Conseil des ministres africains sur l'eau. Le PNUE a fourni un appui technique et financier au Bureau du Conseil et aux consultations de son comité consultatif technique.

5. En matière de gestion des ressources hydriques, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a recours aux techniques d'hydrologie isotopique pour

¹ L'Agence de planification et de coordination du NEPAD a été mise en place suite à la Décision adoptée à la quatorzième session de l'Assemblée de l'Union africaine à la réunion qui s'est tenue les 1^{er} et 2 février 2010, en tant qu'organe technique de l'Union africaine devant remplacer le secrétariat du NEPAD.

aider les pays africains à exploiter et à gérer les ressources en eau souterraine et de surface. Les projets de coopération technique de l'AIEA sont exécutés en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE et le Fonds pour l'environnement mondial. Par l'exécution d'un projet régional, l'AIEA a également appuyé l'introduction de l'hydrologie isotopique pour l'exploitation et la gestion des ressources géothermiques dans le système de la Vallée du Rift est-africain.

6. La Banque mondiale appuie le plan d'action à court terme du NEPAD en matière d'infrastructure en finançant des projets d'investissement régionaux et des fonds d'affectation spéciale multi-donateurs. Les projets approuvés et à l'étude comprennent la deuxième phase du pool énergétique ouest-africain pour la construction d'une centrale hydroélectrique de 60 MW qui sera connectée au réseau du pool; le Programme régional de télécommunications haut débit d'Afrique centrale (Central Africa Backbone), qui permet d'investir dans l'infrastructure physique au Cameroun, en République centrafricaine et au Tchad; et le Projet de facilitation du transport et du transit dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale pour la rénovation et la construction de routes, de chemins de fer et de ponts au Cameroun et en République centrafricaine.

7. Le projet de renforcement des capacités d'accès interrégional à l'électricité et à l'approvisionnement électrique en Afrique du Département des affaires économiques et sociales vise à renforcer les capacités régionales et nationales en vue de mettre en place les cadres politiques, institutionnels et réglementaires favorisant l'interconnexion des réseaux électriques régionaux afin d'améliorer l'accès à l'électricité et la sécurité de l'approvisionnement. Le projet est exécuté en coopération avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et les secrétariats techniques des pools énergétiques.

8. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) appuie la création du Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'objectif du Centre est de coordonner des projets et des programmes régionaux ayant pour but de créer et de rendre opérationnels des marchés de technologies et de services d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique dans la CEDEAO. L'ONUDI continue aussi d'exécuter un certain nombre de projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique dans différents pays.

9. En 2009, l'Organisation mondiale du commerce a organisé en Zambie une conférence d'examen de haut niveau de l'Aide pour le commerce dans le couloir nord-sud. Ce programme pilote est une initiative conjointe du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui vise à améliorer l'infrastructure des transports et le cadre réglementaire du commerce et des transports.

10. L'Organisation maritime internationale (OMI) a élaboré et diffusé des normes de sécurité type pour les bateaux de pêche hors gabarit afin d'aider les pays à réduire le nombre d'accidents sur les voies navigables intérieures. L'OMI a également fourni une assistance technique aux pays africains pour la révision et l'élaboration des textes de droit maritime, et la mise en place d'une administration maritime efficace. En outre, l'OMI a continué d'évaluer l'infrastructure des pays côtiers pour les aider à mettre en place un système de recherche et sauvetage

international et des centres de coordination des sauvetages maritimes. Grâce à l'appui que l'OMI leur a accordé ces deux dernières années, environ 600 responsables de diverses administrations et agences ont pu assister à des séminaires de formation, ce qui a permis de renforcer les moyens utilisés pour assurer la sécurité, la sûreté et l'efficacité des transports maritimes.

11. Les audits de sûreté de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont continué de contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité et de sûreté de l'aviation civile internationale. Pendant la période considérée, cinq audits de supervision de la sécurité ont été menés dans des pays africains, ce qui a porté à 44 le nombre total d'audits en Afrique.

12. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a élaboré et exécuté plusieurs projets d'infrastructure en Afrique, tels que le projet d'infrastructure de connectivité sans fil à large bande et les projets d'installation de télécentres communautaires polyvalents au profit de communautés marginalisées. Conjointement avec la CEDEAO, l'UIT a facilité la collaboration entre les pays souhaitant connecter leur infrastructure de base aux câbles sous-marins à fibre optique.

B. Gouvernance

13. Le groupe de la gouvernance s'articule autour de la gouvernance politique et de la gouvernance de l'économie et des entreprises. Il soutient le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

14. Le PNUD a continué de fournir un appui technique aux organes directeurs du NEPAD tels que le Comité directeur, le Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, et les a aidés à formuler leurs politiques. En tant qu'administrateur d'un fonds d'affectation spéciale multi-donateurs pour le compte du Mécanisme, le PNUD a obtenu des partenaires qu'ils accordent leur appui financier au renforcement des capacités du secrétariat du Mécanisme et à l'exécution de ses activités, notamment les examens par pays. La CEA a fourni des ressources considérables au Groupe de personnalités éminentes et au secrétariat du Mécanisme, ainsi qu'aux pays participants, et les a aidés à mobiliser les différents acteurs et à promouvoir l'apprentissage par les pairs.

15. La CEA a continué de promouvoir les pratiques de bonne gouvernance dans tous les secteurs de la société, notamment en élargissant son projet d'étude et de suivi des progrès accomplis en matière de bonne gouvernance en Afrique. Ce projet a abouti à la publication de la deuxième édition du Rapport de 2009 sur la gouvernance en Afrique, dont les pays africains s'inspirent pour élaborer et intégrer des normes de bonne gouvernance dans les secteurs public et privé, améliorer les analyses, diffuser des informations et favoriser l'adoption des pratiques optimales.

16. Le Département des affaires économiques et sociales a appuyé la mise en place d'un mécanisme institutionnel pour renforcer les compétences des responsables des ressources humaines dans la fonction publique, à savoir le Réseau des gestionnaires des ressources humaines dans le secteur public en Afrique, lancé en février 2009 à Arusha. Ce réseau a pour objectif général de fournir aux responsables des ressources humaines dans le secteur public une base de contacts pour les activités de

sensibilisation, la gestion des ressources humaines, le perfectionnement professionnel et le partage des connaissances.

17. Sous les auspices de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le projet de renforcement des capacités pour une croissance mue par le secteur privé et en faveur des pauvres par le biais d'une meilleure gouvernance des entreprises est exécuté au Ghana par le PNUD et la Private Enterprise Foundation, à l'appui de l'exécution du programme d'action dont il est question dans le rapport d'examen par pays présenté par le Mécanisme. Cette initiative prévoyait une assistance technique pour le renforcement du cadre réglementaire du secteur public en vue de promouvoir un secteur privé orienté vers les pauvres et doté des moyens nécessaires pour accélérer la croissance par le biais d'une meilleure gouvernance des entreprises.

C. Paix et sécurité

18. Le groupe de la paix et de la sécurité se subdivise en trois sous-groupes : architecture africaine de paix et de sécurité; reconstruction et développement après un conflit; et droits de l'homme, justice et réconciliation. Le groupe s'est efforcé de consolider les activités de renforcement des capacités en matière d'alerte rapide, de prévention de conflits, de médiation, d'élections et de questions transfrontières, en vue de renforcer le partenariat stratégique avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines.

19. Le Département des affaires politiques est totalement engagé auprès de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour l'exécution d'un programme de coopération mutuellement convenu en matière de prévention de conflits. Le Département des affaires politiques et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ont coopéré avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le but est d'aider les 11 pays de la Conférence à atteindre les objectifs du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, à savoir transformer la région en un « espace de paix et de sécurité durables » en mettant en place un cadre régional pour la prévention et le règlement des conflits.

20. Par le biais de ses bureaux régionaux, le Département des affaires politiques traite de questions transversales et transfrontières telles que la lutte contre le crime organisé et le trafic de drogues. Sous la houlette du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, un projet interinstitutions, qui vise à mettre en place des unités contre le crime transfrontalier dans quatre pays pilotes (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone) pour renforcer la collecte d'informations et la capacité des institutions nationales à réprimer la criminalité, a été lancé en 2009.

21. Le Département des opérations de maintien de la paix a appuyé le développement opérationnel de l'architecture africaine de paix et de sécurité, notamment la Force africaine en attente, par le biais de son Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine. Le Département a également contribué à la mise en place du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent par la coopération entre son centre de situation et celui de l'Union africaine.

22. S'agissant de l'examen complet des recommandations formulées dans le rapport présenté en 1998 par le Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a mené des consultations avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. En décembre 2009, le Bureau du Conseiller spécial et le Bureau de liaison des Nations Unies avec l'Union africaine ont organisé à Addis-Abeba une réunion d'experts sur le thème des liens entre paix et développement, l'accent étant mis sur le rôle et les capacités des organisations africaines régionales et sous-régionales. Les experts ont étudié les aspects fonctionnels et opérationnels, ainsi que les besoins en capacités des organisations sous-régionales pour traiter comme il se doit les programmes de paix et de développement, et étudier les modalités d'une éventuelle collaboration régulière entre ces organisations et les communautés économiques régionales pour mettre en œuvre le plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

23. En juin 2009, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a convoqué à Addis-Abeba une réunion d'experts sur les vues africaines sur le terrorisme international. Les participants ont souligné l'importance de s'intéresser aux questions de terrorisme et de lutte contre le terrorisme dans le cadre d'autres problèmes complexes que connaît l'Afrique, notamment le trafic de drogues, les armes légères et de petit calibre, les guerres civiles, la reconstruction après un conflit, la pauvreté et le sous-développement. À l'issue de cette réunion, les experts ont formulé un ensemble de recommandations portant notamment sur le renforcement de la coopération entre l'Union africaine et les institutions régionales, et entre les institutions africaines et l'ONU, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et du Plan d'action de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique.

24. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a centré son appui sur la mise en application du Programme d'action pour l'Afrique (2006-2010), qui vise à renforcer l'état de droit et les systèmes de justice pénale en Afrique, et du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012), en renforçant l'élaboration des politiques, les mécanismes d'établissement de normes et les capacités aux niveaux continental, régional et national.

25. La Commission de consolidation de la paix a continué d'apporter son appui au renforcement de la paix dans les quatre pays figurant sur son programme, à savoir le Burundi, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine et la Sierra Leone. Elle a également renforcé son partenariat avec la Commission de l'Union africaine en envoyant une délégation de haut niveau au siège de la Commission en novembre 2009. Le Fonds pour la consolidation de la paix finance actuellement les activités de consolidation de la paix de 11 pays africains.

26. À la demande du Conseil exécutif de l'Union africaine, le sous-groupe « reconstruction et développement après un conflit », présidé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a aidé l'Union africaine à élaborer un instrument juridique contraignant pour la protection des personnes déplacées et à préparer le premier sommet spécial de l'Union africaine sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. Les activités comprenaient la sensibilisation, un appui technique et institutionnel pour la préparation des documents d'information et de conférence, et la mobilisation des ressources.

27. Le nouveau fonds MicroLead du Fonds d'équipement des Nations Unies dispose d'un mécanisme de décaissement rapide destiné aux pays sortant d'un conflit, qui a été expérimenté l'année dernière au Sud-Soudan. L'Afrique a reçu sept des neuf financements attribués au titre de ce fonds à la fin de 2009, soit un montant de 13,6 millions de dollars. Les bénéficiaires traiteront au total avec 430 000 nouveaux déposants et 470 000 nouveaux emprunteurs d'ici à la fin de 2013. D'autres financements MicroLead devraient être accordés en Afrique dans la première moitié de 2010.

D. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

28. Le groupe appuie les efforts visant à augmenter la sécurité alimentaire et le développement agricole en Afrique grâce à la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Les efforts qu'il a déployés ont notamment incité les principaux partenaires de développement et le système des Nations Unies à faire du Programme intégré le cadre dans lequel sera fournie l'aide en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole. Ces deux dernières années, le processus de tables rondes nationales en cours dans 13 pays et dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a abouti à la signature d'un pacte. Cinq de ces pays ont déjà entamé l'élaboration de programmes d'investissements avec l'appui financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

29. La décision de fournir un appui politique, technique et financier à la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique s'est révélée être le principal résultat du Sommet du Groupe des Huit qui s'est tenu en juillet 2009 à L'Aquila, en Italie. Les principes énoncés à cette occasion ont été réaffirmés au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire qui s'est tenu à Rome en novembre 2009, à l'initiative de la FAO et en collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM). La Déclaration adoptée à l'issue du Sommet engage ses auteurs à appuyer le Programme intégré, qu'ils considèrent comme un outil performant grâce auquel les ressources pourront être ciblées en fonction des plans et priorités de chacun des pays visés. Cette déclaration constitue désormais le cadre dans lequel sera mise en œuvre l'Initiative pour la sécurité alimentaire de L'Aquila.

30. Le secrétariat de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, qui comprend des représentants de la FAO, du FIDA, de l'Organisation internationale du Travail, du Fonds monétaire international, du Département des affaires économiques et sociales, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du PAM, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce et du Cabinet du Secrétaire général, est hébergé par le FIDA, à Rome. Au cours de la période considérée, le Groupe directeur de haut niveau de l'Équipe spéciale a concentré ses efforts sur le suivi de l'Initiative pour la sécurité alimentaire de L'Aquila, sachant que le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique devraient être les principaux bénéficiaires des 20 milliards de dollars de contributions annoncés au Sommet du Groupe des Huit de L'Aquila. La FAO, en collaboration avec plusieurs membres de l'Équipe spéciale, aide le Bénin, le Togo et la Sierra Leone à mettre en œuvre les

pactes qu'ils ont conclus dans le cadre du Programme intégré, en élaborant des programmes et des projets d'investissements prêts à recevoir des financements nationaux et internationaux.

31. Depuis 2008, la Banque mondiale gère un fonds d'affectation spéciale multidonateurs consacré à la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Grâce à cet effort concerté, les contributions des donateurs aux mécanismes et aux programmes d'investissement du Programme intégré ont pu être largement harmonisées. Un fonds d'affectation spéciale distinct, également géré par la Banque mondiale, a été créé spécialement pour appuyer les institutions régionales chargées de la mise en œuvre du pilier IV du Programme intégré, consacré à la recherche agricole.

32. Le Programme régional de gestion des pêches en Afrique de l'Ouest, géré par la Banque mondiale, tend à instaurer un mode de gestion durable des pêches régionales et à encourager l'augmentation des revenus de la pêche. Dans le cadre du Programme pour la productivité agricole en Afrique de l'Est, un nouveau centre régional d'excellence a été créé pour la recherche agricole sur le manioc et la diffusion dans l'ensemble de la région de variétés de semences améliorées et d'outils technologiques plus modernes. La FAO, la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont collaboré à un projet de renforcement des capacités pour la modernisation durable de l'agriculture et la transformation du milieu rural. Il a permis de recenser les pratiques optimales applicables à certains produits de base africains jouant un rôle stratégique, dont l'évaluation en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique australe a été effectuée au regard du concept de chaîne de production de valeur ajoutée.

33. Le PAM continue de concentrer l'appui qu'il fournit au NEPAD sur les domaines prioritaires de son action : stimulation de la production agricole grâce à l'ouverture de l'accès aux marchés pour les denrées alimentaires produites sur place, afin d'appuyer les programmes d'alimentation et de santé en milieu scolaire, sous les auspices du projet phare du NEPAD intitulé programme d'horticulture vivrière locale pour les repas scolaires; mobilisation des capacités locales d'achat de produits alimentaires par le PAM afin de renforcer l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés, par exemple en achetant leurs denrées à des endroits plus proches des lieux de production; promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce au renforcement des facultés d'adaptation en cas de crise alimentaire, notamment par la création de systèmes de réserves fiables.

34. En septembre 2008, le PAM a lancé un projet pilote étalé sur cinq ans et intitulé « Achats au service du progrès », qui établit un lien entre la demande du PAM en denrées alimentaires de base et l'expertise technique d'un large éventail de partenaires, afin d'aider les petits exploitants agricoles à accroître leur production, à écouler leurs excédents à un prix équitable et à augmenter leurs revenus agricoles annuels. Cette initiative est mise en œuvre à titre expérimental dans 15 pays africains, en partenariat avec la FAO et d'autres organismes de l'ONU, ainsi qu'avec l'Union africaine. À la fin 2009, les contrats signés portaient sur 33 300 tonnes de produits alimentaires provenant de 10 pays, et 6 000 petits exploitants agricoles, petits et moyens négociants et exploitants d'entrepôts avaient été formés.

35. Le PAM fournit un appui technique au NEPAD et à l'Union africaine en vue de la création d'un fonds panafricain de gestion du risque de catastrophe grâce

auquel les États Membres pourront disposer sans délai de moyens financiers en cas d'événements extrêmes tels qu'une sécheresse, une inondation ou un ouragan. À cette fin, le PAM a mis au point le logiciel Africa RiskView, qui traite des données transmises par satellite afin de présenter quasiment en temps réel l'impact des précipitations sur la sécurité alimentaire de toutes les entités administratives de base dans l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne.

36. En novembre 2009, l'équipe spéciale régionale pour l'Afrique sur les progrès alimentaire et nutritionnel, la Commission de l'Union africaine et son programme du NEPAD, les communautés économiques régionales, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la FAO et le PAM se sont réunis à Addis-Abeba afin d'harmoniser la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la nutrition (2005-2015) afin d'examiner de nouveaux problèmes de nutrition comme la faim croissante et la multiplication des épisodes de famine, ainsi que le niveau élevé des prix alimentaires; ils y ont mis au point un plan de travail axé sur trois domaines principaux : la coordination et la mobilisation des ressources, l'information concernant la nutrition et la gestion des connaissances, et le renforcement des capacités en matière alimentaire et nutritionnelle. La Commission de l'Union africaine et l'OMS ont organisé une réunion consultative d'experts sur la Stratégie régionale africaine pour la nutrition, à l'issue de laquelle un engagement de haut niveau a été conclu pour traiter le problème de la malnutrition en Afrique en adoptant une approche multisectorielle. Suite à cette réunion, l'OMS et l'UNICEF ont appuyé de concert l'élaboration de mesures, le renforcement des capacités et la sensibilisation régionale aux questions d'insécurité alimentaire et de malnutrition.

37. L'Agence internationale de l'énergie atomique soutient la productivité agricole par des projets nationaux et régionaux dans les domaines de la production animale, la lutte phytosanitaire, la productivité des semences et la gestion des sols et des ressources en eau. L'AIEA fournit une aide importante au développement de laboratoires vétérinaires régionaux capables de lutter contre les maladies animales et de favoriser l'application de critères de sélection adéquats afin d'améliorer la qualité génétique du bétail. La signature d'un mémorandum d'accord entre l'AIEA et la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase, lancée par l'Union africaine en novembre 2009, témoigne du fait que ces deux organisations jugent désormais nécessaire de mieux coordonner leurs activités respectives. S'agissant des projets d'amélioration des cultures, 17 États signataires de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires s'efforcent d'améliorer les cultures traditionnelles qui n'ont pas encore bénéficié des techniques de sélection classiques.

E. Industrie, commerce et accès aux marchés

38. Le groupe continue d'aider les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique à renforcer leurs capacités à encadrer le développement, la mobilisation des ressources ainsi que la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets du NEPAD et de l'Union africaine dans les domaines de l'industrie, du commerce et de l'accès aux marchés.

39. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC a renforcé ses partenariats de développement avec les donateurs et les clients afin d'encourager les

exportations des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, et d'accroître son appui aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement d'Afrique. Le Centre du commerce international poursuit la mise en œuvre de 15 projets au titre du Cadre intégré renforcé Window II au Bénin, en Guinée, au Lesotho, au Malawi, à Sao Tomé-et-Principe et au Sénégal.

40. L'assistance technique, notamment par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé et de l'Initiative Aide pour le commerce, demeure au cœur de l'appui que fournit l'OMC à l'Afrique. Le deuxième examen global de l'Aide pour le commerce, en juillet 2009, a permis de débattre de la manière dont les flux d'aide peuvent être maintenus en dépit de la récession mondiale, et de souligner le rôle croissant des échanges entre partenaires du sud dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce.

41. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pilote un effort auquel participent plusieurs agences afin de dresser la liste des mesures non tarifaires en vigueur dans le commerce international, et de les classer par catégories. Le Groupe de personnalités chargé d'étudier les mesures non tarifaires, mis en place par le Secrétaire général de la CNUCED, s'est réuni en novembre 2009 et a convenu que celle-ci devrait collaborer avec plusieurs groupements régionaux en Afrique afin de recenser et classer les mesures non tarifaires appliquées par leurs États membres. Un premier contact a été établi avec la Communauté d'Afrique de l'Est en vue d'appuyer cet effort.

42. La CNUCED prépare une étude nationale sur les nouveaux secteurs dynamiques pour le Rwanda, et aide le Mozambique, le Sénégal et la Zambie à renforcer leurs politiques publiques en faveur de l'économie créative en Afrique. En 2009, deux études d'évaluation portant sur les industries innovantes, validées lors de séminaires nationaux en Zambie et au Mozambique, ont été réalisées pour identifier les besoins et les priorités d'action, ainsi que pour recommander des stratégies susceptibles de créer des emplois et de générer des revenus.

43. Au cours de l'année 2009, le Centre du commerce international a entrepris d'harmoniser une série de services avec ceux de l'OMC, de la CNUCED et de la Banque mondiale. S'agissant de la CNUCED, l'harmonisation a eu lieu dans le cadre du programme Empretec, au titre duquel le Centre du commerce international organise également des stages de formation à la compétitivité des entreprises. À cela s'ajoute le partenariat du Centre avec l'OMC, la CNUCED et la Banque mondiale, grâce auquel un programme global pour la facilitation du commerce est proposé aux pays africains au titre de l'Initiative Aide pour le commerce. Le Centre du commerce international, l'ONUDI et la CNUCED ont aidé de concert sept des pays les moins avancés à mettre sur pied des programmes de pays intégrés visant à renforcer leurs capacités de production et d'échange tout en répondant aux besoins prioritaires mis en évidence dans l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce pour chacun d'entre eux.

44. L'ONUDI continue d'appuyer le développement et la mise au point définitive de la stratégie de mise en œuvre du plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique. À la demande de l'Union africaine, l'ONUDI a mis la dernière main à l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources, d'un cadre de suivi et d'évaluation, ainsi qu'à l'architecture d'un comité directeur pour le plan d'action susmentionné. L'ONUDI gère plusieurs programmes

consacrés à l'entrepreneuriat chez les jeunes en Afrique. Le programme multipartite de l'Union du fleuve Mano pour un travail décent et productif est complété par d'autres programmes en Angola, au Cap-Vert, au Mozambique, en Namibie, au Rwanda, au Sénégal et au Soudan. Plusieurs projets et programmes de l'ONUDI ont trait au renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises en Afrique, ainsi qu'au soutien à fournir aux gouvernements pour renforcer leurs capacités en matière de gestion et d'évaluation des politiques industrielles.

45. Afin de contribuer à l'intégration progressive de l'Afrique dans l'économie mondiale, l'ONUDI gère un programme de modernisation industrielle dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, ainsi qu'un programme de qualité pour l'Afrique de l'Ouest dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. À ce jour, les principaux succès de ces programmes concernent la formation et la certification de 370 experts nationaux et de 160 représentants d'institutions nationales dans le domaine de la modernisation et du bilan d'entreprise, la sensibilisation de 120 experts aux normes internationales et la formation de 300 consultants en laboratoire, de techniciens et de gestionnaires de qualité. Le programme de renforcement des capacités commerciales en Afrique de l'Est vise à moderniser et à harmoniser les cadres réglementaires applicables en matière de sécurité alimentaire, à sensibiliser le public aux questions de normes de sécurité et de qualité des denrées alimentaires, à développer l'analyse de la chaîne alimentaire et des risques, et à fournir des services de surveillance et d'inspection dans les pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est.

46. Les efforts conjoints du groupe d'étude commun de l'Union africaine et de l'Organisation internationale du Travail ont permis la mise au point de l'Agenda de la productivité pour l'Afrique et du programme pour la modernisation de l'économie non structurée, ainsi que la mesure des progrès accomplis concernant la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté, adoptée en 2004. À la demande de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, l'Organisation internationale du Travail a accepté d'élaborer un programme visant à intégrer l'emploi dans l'ensemble des programmes du NEPAD grâce à l'application de la panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein emploi et de travail décent mise sur pied par le Conseil des chefs de secrétariat de l'ONU. La coopération entre l'OIT et le NEPAD fera de l'emploi des jeunes une priorité.

47. Compte tenu du rôle que peut jouer la diversification dans l'amélioration des résultats et des capacités d'adaptation économiques de l'Afrique, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a rédigé une étude sur la diversification économique en Afrique, qui souligne le rôle essentiel du gouvernement concernant l'encadrement et la conduite de cette diversification. Une attention particulière a été accordée au rôle du secteur privé, ainsi qu'à celui de structures régionales telles que les communautés économiques régionales et à la situation internationale d'ensemble. Les recommandations contenues dans cette étude portent notamment sur l'amélioration des stratégies, des mécanismes et de la coordination entre acteurs, ainsi que sur le renforcement de l'ensemble des capacités et la création d'un climat plus propice aux entreprises. Ces recommandations ont été révisées et une version définitive en a été présentée lors de la réunion du Groupe d'experts sur la diversification économique en Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba en novembre 2009.

F. Environnement, population et urbanisation

48. Le groupe thématique se penche en priorité sur les difficultés présentées par l'augmentation des populations et la circulation des personnes, la croissance rapide des villes, la dégradation de l'environnement et le manque de statistiques démographiques. L'appui apporté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les autres partenaires a, parmi les principaux effets qu'il a exercés, permis de rendre opérationnel le Plan d'action du NEPAD pour l'initiative en faveur de l'environnement. En attestent la dernière touche apportée aux plans d'action sous-régionaux du NEPAD concernant l'environnement, et l'élaboration des plans d'action nationaux. Le groupe procure en outre une valeur ajoutée en institutionnalisant une démarche intégrée, c'est-à-dire en faisant ressortir les interconnexions entre les pressions sur l'environnement et les possibilités offertes dans ce domaine, et les mêmes interconnexions dans le domaine de la population et de l'urbanisation.

49. La session spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement organisée en mai 2009 à Nairobi offre un bon exemple de la participation concertée du groupe au programme relatif au changement climatique. De cette session sont issus la Déclaration de Nairobi sur le processus africain pour lutter contre le changement climatique, la Décision concernant le processus africain pour lutter contre le changement climatique, le Projet de décision de l'Union africaine sur le processus africain de lutte contre le changement climatique et le cadre conceptuel des programmes africains de lutte contre le changement climatique. Le PNUE continue d'appuyer la mise en œuvre des décisions de la Conférence et de son programme de travail, qui fait partie intégrante du plan d'action du NEPAD concernant l'initiative sur l'environnement.

50. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le Bureau de la planification et de la coordination du NEPAD, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, le PNUE a organisé une série de réunions préparatoires à l'intention des négociateurs africains sur le changement climatique et leur a fourni un appui technique de fond, ainsi qu'une aide en matière d'analyse politique, en vue de la conférence de Copenhague sur le changement climatique tenue en décembre 2009. Ce processus a abouti à une position de négociation africaine commune et informée, ainsi qu'au renforcement des capacités des négociateurs dans les domaines concernés.

51. Par le biais du Programme d'aide à l'application de l'Unité OzoneAction, le PNUE a aidé les pays africains à renforcer leurs capacités et leur a fourni un appui technique spécialisé pour leur permettre de se conformer aux dispositions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. En 2009, l'équipe du Programme a en particulier contribué au renforcement institutionnel de plusieurs pays africains pour les aider à exécuter efficacement leurs tâches concernant le Protocole de Montréal, et elle en a aidé d'autres à établir et mettre en œuvre des plans de gestion de l'élimination définitive des hydrochlorofluorocarbures, ainsi qu'à accélérer celle-ci conformément à la décision de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

52. Le PNUE a maintenu son appui au Programme-cadre décennal de consommation et de production durables en Afrique. Les principaux objectifs en sont les suivants : renforcer les structures d'organisation des pays africains pour y

encourager la consommation et la production durables, élaborer et appuyer des projets de mise en œuvre des méthodes dans ce domaine, soutenir l'intégration d'un enseignement sur l'écologie dans les écoles et les universités, et promouvoir une politique d'achat responsable de la part des organismes gouvernementaux par le biais de cours de formation et d'actions de sensibilisation. Dans l'ensemble, cette activité a abouti à un renforcement des compétences et des capacités en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux et régionaux relatifs à la consommation et la production durables, à une meilleure aptitude de la région africaine à participer et à contribuer à la dix-huitième session de la Commission du développement durable, et à une plus grande sensibilisation des parties prenantes aux questions de consommation et de production durables.

53. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles de l'ONU contribue au renforcement des capacités institutionnelles et techniques de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et de leurs États membres respectifs en vue de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes. Dans le cadre de cette stratégie, un appel fort a été lancé pour faire de la réduction des risques liés aux catastrophes une composante importante de l'adaptation aux changements climatiques.

54. En coopération avec le PNUE, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé, en décembre 2009 à New York, une réunion du groupe d'experts sur le thème : « Natural Resources, Climate Change and Conflict: Protecting Africa's Natural Resource Base in Support of Durable Peace and Sustainable Development » (Ressources naturelles, changement climatique et conflits : la protection des ressources naturelles de l'Afrique à l'appui d'une paix et d'un développement durables). Cette réunion a porté sur l'examen des questions relatives au changement climatique et aux conflits autour des ressources naturelles, l'accent étant mis spécialement sur les ressources terrestres, aquifères et marines, considérées comme particulièrement vulnérables au changement climatique. Les conclusions de ces travaux alimenteront l'étude d'ensemble de l'application des recommandations contenues dans le rapport que le Secrétaire général a présenté en 1998 sur les causes des conflits (A/52/871-S/1998/318).

55. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains continue de fournir des services fonctionnels et un appui technique dans trois domaines d'intervention : surveillance des progrès accomplis par les villes africaines dans la réalisation des objectifs du Millénaire, échange de connaissances, d'enseignements retenus et de bonnes pratiques en matière de logement et de développement urbain en faveur des pauvres, et appui technique à la réalisation de projets de démonstration pilotes.

56. Le programme régional « Adaptation to Climate Change in the Coastal Zones of West Africa » (adaptation au changement climatique dans les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest) est une composante du Plan d'action du NEPAD concernant l'initiative sur l'environnement. Le coût des activités régionales à engager par le biais de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 2009-2010 s'établit à 660 000 dollars, les composantes nationales par pays et par an étant chiffrées à 250 000 dollars. En vue de consolider la résilience de l'écosystème le long de ces régions côtières, un ensemble de mécanismes d'adaptation sont

expérimentés dans le cadre de ce projet pour réduire l'érosion côtière provoquée par les changements climatiques.

G. Groupe thématique du développement social et humain

57. Au cours de l'année 2009, ce groupe a bénéficié de la forte interaction et de la bonne coopération des membres des groupes et sous-groupes dans le cadre d'un plan stratégique convenu. Des progrès importants ont été enregistrés dans la coordination des interventions, notamment en ce qui concerne l'appui conjoint apporté par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à la campagne de l'Union africaine pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique, et le soutien financier et technique conjoint apporté par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le FNUAP à la campagne organisée dans toute l'Afrique contre la violence à l'égard des femmes.

58. L'ONUSIDA a aidé l'Union africaine à regrouper les gouvernements, les communautés économiques régionales et les réseaux continentaux de la société civile à l'occasion de la troisième réunion interinstitutions sur la coordination et l'harmonisation des stratégies de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Ces rencontres annuelles ont renforcé les partenariats conclus entre l'Union africaine, le NEPAD, AIDS Watch Africa, les communautés économiques régionales, les pays et la société civile afin de permettre à l'Afrique de tenir ses engagements sur le plan de la lutte contre ces maladies, et elles ont contribué à l'amélioration de l'interaction entre les organismes de l'Union africaine.

59. En collaboration avec plusieurs partenaires, l'OMS a lancé une action technique commune par le biais de l'Initiative pour la santé en Afrique, un mécanisme régional par le biais duquel des partenaires² unissent leurs efforts pour fournir un appui technique et une aide en matière de renforcement des capacités aux pays qui en font la demande; cette assistance s'appuie sur des cadres de développement et de financement faisant appel à une approche participative, sous la tutelle des pays, dans le domaine des politiques et des programmes de santé. Les interventions déterminantes ont jusqu'à présent consisté à communiquer aux parties prenantes des informations détaillées sur les progrès accomplis par les pays et sur les besoins auxquels ils font face pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé, à faire office d'intermédiaire ainsi qu'à faciliter la mobilisation des ressources et l'établissement de propositions de subventions.

60. Par ailleurs, sur la base de la Déclaration de Ouagadougou sur les soins de santé primaires et les systèmes de santé, et de son cadre de mise en œuvre, l'OMS a mis en place un outil de sensibilisation permettant à l'action du NEPAD d'influer sur les réformes nécessaires pour offrir une couverture universelle en matière de soins; il s'agit de faire en sorte que les services soient axés sur l'être humain, d'améliorer la gouvernance et le sens des responsabilités dans le domaine de la santé, et de s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé dans le cadre d'une action intersectorielle.

² Banque africaine de développement, ONUSIDA, Fonds des Nations Unies pour la population, UNICEF, OMS et Banque mondiale.

61. Le Fonds des Nations Unies pour la population a apporté un appui à la Conférence régionale ministérielle d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dont la quinzième édition s'est tenue à Addis-Abeba en octobre 2009. La réunion ministérielle a approuvé et adopté le projet de document d'engagement portant sur les points suivants : renforcement et application des lois des États et mise en œuvre des politiques, notamment en ce qui concerne l'intégration d'une démarche antisexiste et la budgétisation, au profit des droits économiques, sociaux et politiques des femmes; harmonisation des programmes globaux de lutte contre le VIH/sida, de santé sexuelle et procréative; utilisation optimale des ressources disponibles à l'intérieur du système de santé et augmentation des budgets en faveur de la prévention, en veillant à lui accorder un rang de priorité plus élevé dans la programmation; enfin, incorporation de l'analyse de l'évolution de la population et des incidences sanitaires aux politiques, aux stratégies et aux plans, dans le cadre des mesures prises pour atténuer les risques du changement climatique et s'adapter à ses effets.

62. L'Organisation internationale pour les migrations et la Commission économique pour l'Afrique ont collaboré étroitement à la mise en place d'une base de données pour la diaspora africaine à l'appui des centres d'excellence devant être créés par l'Union africaine et le NEPAD. Elles ont ébauché un programme informatique pour certains pays et certaines communautés économiques régionales afin d'attirer l'attention sur les migrations légales et promouvoir la création d'emplois, par le biais de l'informatique, chez les jeunes, auprès des populations mobiles parmi les communautés migrantes dans la corne de l'Afrique.

63. L'équipe spéciale conjointe OMS-PNUE a continué d'œuvrer en faveur de l'application de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement adoptée lors de la première Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique, qui s'est tenue en août 2008. En 2009, l'équipe a achevé l'édition zéro du guide sur l'analyse de la situation et l'évaluation des besoins, étape indispensable à l'élaboration de plans nationaux d'action commune. Ce processus a débouché sur une meilleure collaboration entre les Ministères de la santé et de l'environnement, ainsi que sur une meilleure compréhension des interconnexions entre la santé et l'environnement.

64. Dans le domaine de la santé, l'appui fourni par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) porte essentiellement sur la prise en charge des cancers, l'évaluation de l'efficacité des programmes d'intervention nutritionnelle, le développement des capacités en matière d'examen de médecine nucléaire et la lutte contre les maladies transmissibles. Dans le cadre du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT), plusieurs pays africains bénéficient du soutien de l'AIEA pour la mise sur pied d'un système intégré de lutte globale contre le cancer portant sur la prévention, la détection précoce, le diagnostic et le traitement, ainsi que les soins palliatifs. Ce soutien a permis de moderniser 40 centres de radiothérapie dans 18 pays africains et de former 250 radiothérapeutes, infirmiers et radiographes.

65. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a poursuivi le renforcement de ses capacités humaines et d'organisation en Afrique en vue d'y faciliter l'adaptation à des télécommunications et à un environnement informatique en perpétuelle mutation. Les décideurs et les organismes de surveillance, les

dirigeants et cadres supérieurs des entreprises de télécommunications ont bénéficié des efforts déployés par l'UIT en faveur de la formation et du développement des ressources humaines. L'UIT a continué de soutenir le centre d'excellence régional qui offre aux décideurs et aux cadres supérieurs une formation avancée en matière de politiques, de réglementation, de gestion et d'architecture de réseaux.

H. Science et technologie

66. Le groupe thématique axera son appui sur la mise en œuvre du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique du NEPAD/Union africaine, qui repose sur trois piliers interdépendants : le renforcement des capacités, la production de connaissances et l'innovation technologique.

67. La mise en œuvre de l'action de l'UNESCO se déroule en étroite coopération avec les communautés économiques régionales, les sciences étant considérées comme un vecteur se prêtant particulièrement bien au renforcement de l'intégration régionale. L'Initiative pour des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique, lancée par l'UNESCO, vise à renforcer les capacités nécessaires pour examiner et reformuler les politiques ainsi qu'à fournir des conseils stratégiques aux pays africains. Jusqu'à présent, 20 pays ont officiellement demandé l'aide de l'UNESCO pour l'examen et la formulation de politiques scientifiques nationales au cours de la période 2008-2010.

68. L'UNESCO s'efforce d'accroître l'aptitude des pays africains à utiliser les connaissances scientifiques et techniques, et à encourager l'innovation. Visant à promouvoir l'éducation dans les sciences fondamentales, le Projet mondial de microscience fait appel à l'utilisation de « kits de microscience » conçus pour permettre aux élèves du primaire et du secondaire de faire des travaux pratiques en chimie, en biologie et en physique. Jusqu'à présent, des ateliers d'initiation à l'intention des professeurs de sciences ont été organisés dans 40 pays africains.

69. Le renforcement des capacités en sciences et technologie nucléaires, où un fort accent a été mis sur la formation de jeunes spécialistes africaines, représente l'une des grandes réalisations intervenues dans le cadre de l'appui de l'AIEA au NEPAD. L'année 2009 a vu l'attribution de 329 bourses, l'organisation de 130 visites scientifiques et la participation de 1 230 scientifiques et techniciens à des stages et des ateliers techniques régionaux. Dans le cadre des projets régionaux de l'AIEA, des pays africains ont en outre mis en place des capacités nationales et régionales durables en matière d'utilisation des technologies de l'information et des communications pour la formation d'ingénieurs, d'informaticiens et de techniciens dans les domaines des sciences et de la technologie nucléaires.

70. Le Centre de recherche et de formation économique et sociale de Maastricht pour l'innovation et la technologie apporte son concours à l'Initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique du NEPAD en fournissant des conseils sur la façon de mener des enquêtes en matière de recherche, de développement et d'innovation dans les pays africains, d'en interpréter les résultats et de fournir un accès aux données sans contrevenir à la règle de confidentialité statistique.

71. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle aide les pays africains à intégrer la propriété intellectuelle à leurs plans nationaux de développement et à

élaborer des stratégies et programmes conçus pour leur permettre de mettre pleinement leurs systèmes de propriété intellectuelle au service du développement durable. Elle a appuyé l'innovation, la promotion et les transferts de technologie par le biais d'initiatives pilotes destinées à améliorer l'accès des établissements de recherche et des groupes industriels aux brevets et aux autres sources d'informations commerciales et techniques relevant de la propriété intellectuelle, à en promouvoir le partage et à faciliter la numérisation et l'indexation des documents de brevet.

I. Communication, plaidoyer et sensibilisation

72. Au titre de sa présidence de ce groupe, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a poursuivi son étroite collaboration avec le Département de l'information, la Commission économique pour l'Afrique, le secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine en vue de consolider les engagements et l'action de sensibilisation à l'appui des priorités du NEPAD en particulier, et du développement de l'Afrique en général. Des efforts ont été déployés au cours de la période examinée pour mieux faire connaître les progrès réalisés par le NEPAD dans des secteurs comme l'infrastructure et l'agriculture.

73. En étroite collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Afrique, le Département de l'information a participé aux travaux du Groupe de sensibilisation et de communication en expliquant le NEPAD dans le cadre de ses activités auprès des médias africains. Il a poursuivi sa couverture du NEPAD dans son magazine trimestriel, *Afrique Renouveau*, en publiant des articles sur les défis et les réalisations du Nouveau Partenariat, sur la crise économique mondiale et ses retombées en Afrique, et sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Il a également continué de diffuser des informations sur le NEPAD et des sujets portant sur le développement en Afrique auprès de médias, d'universitaires et de groupes de la société civile choisis.

74. Au fil des ans, l'action que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a entreprise en faveur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des autres instruments relatifs aux droits des femmes dans les pays africains a contribué à l'adoption de lois et de politiques antisexistes assurant le respect des droits des femmes dans les domaines suivants : relations familiales, transmission de patrimoine, citoyenneté, biens fonciers, accès aux services, notamment les services relatifs au traitement, aux soins et à la prévention du VIH/sida; d'autres lois et politiques adoptées protègent les femmes contre la violence, la discrimination et l'exclusion.

75. L'action de sensibilisation de l'ONUSIDA est concentrée sur la mobilisation des responsables pour œuvrer en faveur de l'accès universel aux services relatifs au VIH, et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'ONUSIDA collabore en particulier avec les dirigeants de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, de l'Organisation panafricaine des premières dames pour la lutte contre le sida, des communautés économiques régionales, de la société civile, du secteur privé, des mécanismes de financement tels que le fonds mondial, et des mécanismes de coopération bilatérale présents dans la région [Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, la Coopération française, l'Agence allemande de coopération technique, AWARE (Action for West

Africa Region)], ainsi qu'avec le nouveau réseau de médias diffusant des informations sur le VIH, la tuberculose et le paludisme.

76. En collaboration avec l'Union africaine, l'UNICEF et l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour la population a contribué à la mise au point définitive du document de plaidoyer pour la Campagne de l'Union africaine pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique, qui a été lancée en mai 2009 à Addis-Abeba par les ministres de la santé de l'Union africaine, et approuvée par la Conférence de ces mêmes ministres. De nombreux pays ont commencé à mettre en place des programmes de réduction de la mortalité maternelle, et environ 12 autres prévoient de lancer la campagne en 2010.

77. Dans ses publications phares, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) continue de fournir aux États Membres des conseils techniques et des avis sur les politiques, ainsi que d'autres services en matière de plaidoyer. Le Rapport économique sur l'Afrique de 2010 a mis l'accent sur la façon de réorienter les stratégies de croissance en vue de promouvoir des taux de croissance durable élevés sur le long terme, de nature à faire baisser le chômage, tout en prêtant une attention spéciale aux groupes vulnérables. Dans la quatrième édition de son rapport intitulé « État de l'intégration régionale en Afrique », la CEA a maintenu les projecteurs sur le développement du commerce interafricain.

III. Grandes orientations pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat

A. Renforcement du système de groupes thématiques et resserrement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

78. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies a encore renforcé son appui à la mise en œuvre du NEPAD et du plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et consolidé le système de groupes thématiques.

79. Le Mécanisme de coordination régionale a encore pris de l'envergure. Les institutions et organismes des Nations Unies sont à présent de plus en plus nombreux à prêter leur appui au secrétariat du Mécanisme, qui est établi au siège de la CEA. Le PNUD, l'OIT et le PNUE ont continué de l'aider financièrement et d'y affecter des membres de leur personnel. Le secrétariat s'est employé à coordonner au mieux les activités menées par les organismes des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional pour aider au développement de l'Afrique; à renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales africaines; à accroître l'appui institutionnel à la Commission de l'Union africaine et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD. Au cours de la période à l'examen, les groupes thématiques se sont réunis plus souvent, et un plus grand nombre de réunions ont été organisées à la Commission de l'Union africaine.

80. Le Mécanisme de coordination a tenu sa dixième session en novembre 2009; 193 participants y étaient présents. Il a formulé d'importantes recommandations visant à rapprocher davantage les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines, de façon à leur permettre d'agir plus

efficacement. On a notamment suggéré de transformer le secrétariat du Mécanisme en un secrétariat commun servant à la fois la Commission de l'Union africaine et le NEPAD ainsi que les organismes des Nations Unies, ce qui permettrait de renforcer la synergie et la cohésion entre les parties. Les participants à la réunion ont également estimé que des mécanismes de coordination sous-régionaux seraient mieux à même de corrélérer les activités régionales avec les priorités et mesures arrêtées par les pays, ainsi que de répondre aux besoins des communautés économiques régionales, et ont demandé qu'il en soit créé dans chaque sous-région compte tenu de la situation et des priorités particulières à chacune.

81. Les participants à la réunion ont discuté également de l'examen du plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et se sont accordés à penser qu'il fallait saisir cette occasion pour faire mieux connaître ce plan aux organismes des Nations Unies, à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales. Ils ont vivement recommandé que ces dernières soient pleinement présentées dans l'équipe chargée d'examiner le plan décennal. Ils ont estimé que la CEA, le Bureau de liaison des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine devraient entreprendre ensemble cet examen et mobiliser les ressources nécessaires auprès d'autres organismes des Nations Unies.

B. Appui à la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du NEPAD

82. Le FMI appuie les efforts déployés par les pays à faible revenu pour parvenir à la stabilité macroéconomique et financière, promouvoir la croissance et réduire la pauvreté en leur fournissant une aide financière par le biais de mécanismes de financement. La Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance comprend trois nouveaux mécanismes de prêts concessionnels, qui soutiennent les pays dans leur lutte contre la pauvreté. Les pays d'Afrique subsaharienne ont bénéficié d'un allègement de dette de plus de 4,7 milliards de dollars de la part du FMI. L'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale a contribué à réduire le fardeau supporté par ces pays et à libérer des ressources pour la lutte contre la pauvreté.

83. Le FENU a rejoint le Mécanisme multidonateurs de financement pour l'envoi de fonds créé par le FIDA et cofinancé par l'Union européenne, le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres, le Luxembourg, la Banque interaméricaine de développement et l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement. L'objectif de ce mécanisme est d'étudier, de choisir et de financer des systèmes novateurs qui facilitent l'accès des pauvres aux services d'envoi de fonds. Des systèmes de ce type seraient particulièrement utiles dans le cas de l'Afrique qui, selon le FIDA, reçoit chaque année de sa diaspora quelque 40 milliards de dollars, bien que le coût de l'envoi de fonds en Afrique reste relativement élevé et soit extrêmement variable.

84. La CNUCED a terminé l'examen de la politique d'investissement en faveur du Burkina Faso, du Burundi, du Nigéria et de la Sierra Leone. Sur les 28 examens effectués par la CNUCED, 19 concernent des pays africains. Ces derniers temps, la CNUCED a aidé les pays à appliquer les recommandations formulées à l'issue des examens. Le Système de gestion et d'analyse de la dette a continué de fournir de

l'aide à 21 pays, en renforçant leurs capacités humaines et institutionnelles pour leur permettre de gérer efficacement et durablement leur dette. En novembre 2009, à la septième Conférence internationale de la CNUCED sur la gestion de la dette, les participants ont discuté de la gestion de la dette et des finances publiques avec d'éminents experts en la matière, originaires de 34 pays africains.

85. La FAO a mobilisé, dans le cadre de trois projets, 10 millions de dollars afin d'aider le NEPAD, la Commission de l'Union africaine et la CEDEAO à concrétiser sous la forme de projets d'investissement les accords nationaux et régionaux conclus dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et à renforcer leurs capacités.

86. Le Bureau du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies a lancé un nouveau portail sur le partenariat entre l'Organisation et les entreprises, qui donne aux objectifs premiers du NEPAD une dimension mondiale. Ce portail permet aux entreprises désireuses de contribuer aux activités et projets de l'Organisation des Nations Unies de se renseigner sur les besoins humanitaires et les possibilités de partenariat, et de soumettre des idées de collaboration.

87. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI), en coopération avec la Fondation pour les Nations Unies et plusieurs organismes des Nations Unies, a investi plus de 62,8 millions de dollars dans plusieurs projets de développement en Afrique, portant notamment sur la fourniture de vaccins contre la rougeole aux fins d'une réduction de 90 % du taux global de mortalité due à cette maladie d'ici à 2010; les activités de lutte contre le paludisme entreprises dans des camps de réfugiés dans 15 pays africains; et l'appui à la mobilisation des ressources nécessaires à l'éradication de la poliomyélite au Nigéria.

C. Questions transversales

88. Compte tenu des graves conséquences de l'actuelle crise économique financière et économique mondiale, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement ont organisé, le 25 juin 2009, en marge de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, un débat d'experts sur l'élaboration d'un plan d'action visant à aider l'Afrique et les pays les moins avancés à surmonter cette crise. Les débats ont principalement porté sur les décisions stratégiques et les mesures que la communauté internationale doit prendre pour aider l'Afrique et les pays les moins avancés à se relever plus vite de la crise. Plusieurs recommandations ont été formulées à l'issue de la réunion, notamment l'élaboration d'un plan d'action commun visant à atténuer les effets de la crise et la réduction de la dépendance vis-à-vis des produits de base. La communauté internationale devrait en même temps s'efforcer de tenir les engagements pris en faveur du développement des pays les moins avancés et de l'Afrique.

89. En prévision de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a organisé, en collaboration avec la CEA et le PNUD, la réunion préparatoire régionale pour l'Afrique les 8 et 9 mars 2010 en Éthiopie. L'objectif de cette

réunion était d'examiner en profondeur l'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, d'évaluer l'efficacité des mécanismes de suivi, de contrôle et d'examen existants, et de proposer les mesures à prendre aux niveaux national et régional pour aider au développement des pays les moins avancés durant la prochaine décennie.

90. La CEA et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont présenté leur rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement à la vingtième réunion du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD. Ce rapport examine essentiellement la mesure dans laquelle les engagements pris par l'Afrique et des partenaires de développement ont été tenus, évalue le degré de réalisation des résultats escomptés et définit les questions sur lesquelles les dirigeants doivent désormais porter leur attention.

91. Le FNUAP a fourni une aide technique et une assistance en matière de programmation et de gestion à 14 institutions, organismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux s'occupant de la condition de la femme et des problèmes liés aux inégalités entre les sexes, notamment à l'organisation des Premières Dames d'Afrique. Il s'est employé à renforcer les connaissances et les capacités des partenaires nationaux de 29 pays africains en matière d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes. Le FNUAP a également aidé, sur les plans technique et financier, à l'élaboration de la politique africaine d'égalité des sexes et du plan d'action visant à la faire accepter par tous les pays. L'Union africaine a élaboré un projet de plan de mise en œuvre de la politique africaine d'égalité des sexes, et des partenaires nationaux de 32 pays ont été formés à l'établissement de budgets favorisant l'égalité des sexes.

92. UNIFEM, ONUSIDA, l'UNICEF et d'autres organismes soutiennent la campagne panafricaine pour l'élimination de la violence contre les femmes et les filles, dont l'objectif est de mobiliser les soutiens et de donner aux femmes et aux collectivités les moyens de mettre fin à la violence sexiste, et de demander des comptes aux pouvoirs publics. UNIFEM a lancé la composante Afrique en janvier 2010 au Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba. La campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes en Afrique », qui vise à convaincre les pays africains de respecter plus rigoureusement les divers accords et engagements relatifs à l'élimination de la violence contre les femmes, met en avant la nécessité de mettre fin à l'impunité pour la violence à l'égard des femmes et en cas d'actes de violence commis contre des filles. L'UNICEF a fourni des conseils techniques pour le lancement de la campagne panafricaine contre la violence faite aux femmes, et a aidé à l'organisation de la Conférence internationale pour la population et le développement 15 ans après Le Caire, tenue à Addis-Abeba en octobre 2009, et de la Conférence d'examen après 15 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, tenue à Banjul en novembre 2009.

D. Appui institutionnel

93. Au cours de la période à l'examen, la FAO a aidé le NEPAD à organiser des tables rondes nationales et régionales sur le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique en vérifiant si les pays africains avaient respecté la Déclaration de Maputo et avaient augmenté de 10 % les ressources

allouées au secteur agricole dans leur budget national et en tenant des réunions et des séminaires pour mobiliser et coordonner l'appui des donateurs. La FAO continuera d'aider le NEPAD dans le cadre des différents projets qui ont été récemment approuvés par l'Espagne et l'Italie en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique.

94. En 2009, le PNUE a conclu avec le NEPAD un accord de financement à petite échelle, qui prévoit d'investir 100 000 dollars dans l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement du NEPAD. L'examen portera sur les activités menées depuis le lancement du Plan d'action, y compris les réalisations à signaler, les problèmes rencontrés et les enseignements retenus.

95. Le Bureau des Nations Unies pour les partenariats continue d'aider l'Union africaine à renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé, notamment en organisant, en marge du Sommet de l'Union africaine, un forum du partenariat afin de mobiliser le soutien de personnalités influentes du secteur privé et de faciliter la participation des représentants de l'Union africaine aux réunions et conférences de haut niveau organisées sur la question par le secteur privé.

96. L'OIT a aidé à renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine dans le domaine de l'emploi, permettant ainsi à la Commission d'être mieux à même d'exécuter le Plan d'action de Ouagadougou. Elle a effectué des analyses, fourni des conseils stratégiques et assuré des services techniques, l'objectif principal étant de faire en sorte que l'emploi soit au centre des politiques économiques et sociales de l'Union africaine. Elle a également aidé cette dernière à élaborer le premier rapport sur l'examen approfondi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté du Sommet extraordinaire de l'Union Africaine en 2004, ainsi que des mécanismes d'exécution, en prévision des réunions africaines de haut niveau qui doivent se tenir sur la question.

97. Le FNUAP, en collaboration avec l'OIM, a aidé la Commission de l'Union africaine et le NEPAD à créer le Corps de jeunes volontaires de l'Union africaine, qui a été sanctionné par la Conférence 2010 des ministres de la jeunesse de l'Union africaine. L'UNICEF a aidé l'Union africaine et le NEPAD à mettre en place la base de données AfricaInfo, qui permettra notamment de suivre l'application des engagements pris par les gouvernements africains au sommet d'Abuja et au Forum panafricain sur les enfants, ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre du NEPAD.

E. Défis et difficultés

98. La coordination de l'appui au NEPAD a certes progressé, mais un certain nombre de problèmes subsistent, à savoir :

- Le nombre peu important d'activités de programmation et de planification communes, les membres des groupes thématiques ayant souvent tendance à agir en fonction du mandat, du cycle de programmation et du système de financement et de suivi interne propres à chacun d'eux;
- Le manque de ressources financières qui empêche de multiplier les activités de renforcement des capacités. On observe en particulier qu'il n'existe pas de

mécanismes de mobilisation commune de ressources ou de contributions budgétaires communes;

- Le manque de coordination et d'échanges entre les différents groupes et sous-groupes;
- Le fait que les activités menées par les groupes ne tiennent pas suffisamment compte des plans et priorités stratégiques du NEPAD;
- La nécessité pour les groupes d'inclure les thèmes transversaux (égalité entre les sexes, culture, renforcement des capacités, jeunesse et intégration régionale) dans toutes leurs activités.

IV. Conclusions et recommandations

99. **Le système des Nations Unies a indéniablement appuyé plus énergiquement les domaines d'activité prioritaires de l'Union africaine et du programme NEPAD par l'intermédiaire des neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale. Les activités d'aide des organismes des Nations Unies se rangent dans quatre catégories : financement des programmes et projets; assistance technique et renforcement des capacités et des institutions; sensibilisation et mobilisation; et aide humanitaire.**

100. **Sachant que les acteurs du développement tels que la société civile, les fondations philanthropiques, les donateurs bilatéraux et le secteur privé sont de plus en plus présents dans les pays africains et leur fournissent une aide multiforme, les organismes des Nations Unies devraient collaborer davantage avec ces intervenants non onusiens à l'élaboration et à l'exécution des programmes.**

101. **Les groupes thématiques devraient aligner et harmoniser davantage leurs activités sur les plans stratégiques de l'Union africaine et du NEPAD, le programme décennal de l'Organisation des Nations Unies de renforcement des capacités de l'Union africaine, et d'autres priorités régionales pertinentes. D'un autre côté, les organismes des Nations Unies devraient coopérer avec les différents départements de la Commission de l'Union africaine pour permettre à cette dernière et au NEPAD de tirer un meilleur parti des compétences et ressources du Mécanisme de coordination régionale et des membres des groupes thématiques.**

102. **Pour pouvoir adopter des décisions politiques cohérentes et des stratégies à long terme et promouvoir un développement axé sur les besoins, les organismes des Nations Unies devraient soutenir la prise en main des processus de développement par les pays africains et les aider à agir en fonction de leurs priorités.**

103. **Maintenant que la mise en œuvre du programme NEPAD de l'Union africaine est passée à la vitesse supérieure, le moment est venu pour les organismes des Nations Unies de commencer à évaluer et à diffuser les résultats des activités qu'ils ont menées à l'appui des projets du NEPAD. Il conviendrait de mettre en place un système efficace d'évaluation et de suivi qui permettrait de relever les lacunes et de concevoir des plans d'action pour y remédier.**

104. À l'heure où l'économie se mondialise, le système des Nations Unies doit tout faire pour que la crise économique mondiale ne devienne une crise humanitaire et sociale en Afrique, avec toutes les conséquences que cela pourrait entraîner. En mettant en commun leurs connaissances, leur savoir-faire, leurs capacités et leurs compétences particulières, les organismes des Nations Unies devraient concevoir des mesures coordonnées et collectives en vue de tourner la crise à l'avantage de l'Afrique et de mettre les pays de ce continent sur la voie de la croissance et du développement durables.

105. Le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale devrait être transformé en un secrétariat commun servant à la fois la Commission de l'Union africaine et le NEPAD et les organismes des Nations Unies, de manière à renforcer la synergie et la cohésion entre les parties.
